

Service porteur : Pôle Formation et Réussite Etudiante (FRE)
Vice-présidence : Lydie ANCELOT

DÉLIBÉRATION n° CA-21-11-2025-11 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 novembre 2025

Principes généraux de constitution des commissions d'examen des vœux à l'entrée en 1^{er} cycle
pour l'année universitaire 2026-2027

Le Conseil d'administration

Visas :

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 et L. 712-3 ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement intérieur de l'université de Poitiers ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Contexte :

Les principes généraux de constitutions des commissions d'examen des vœux à l'entrée en 1^{er} cycle de l'année universitaire 2026-2027.

Dispositif ou objet de la décision :

Principes généraux de constitution des commissions d'examen des vœux à l'entrée en 1^{er} cycle pour l'année universitaire 2026-2027

Nature de la décision :

Pour décision.

Vote :

Soumis à la majorité simple.

Après en avoir délibéré,

ADOpte

La présente délibération et son annexe sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 21 novembre 2025
La Présidente de l'université de Poitiers,
Présidente du Conseil d'administration,

Virginie LAVAL

Transmis à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des Universités, le 26/11/2025

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Service porteur : Pôle Formation et Réussite Etudiante (FRE)

Vice-président : Lydie ANCELOT

DÉLIBÉRATION n° CFVU-13-11-2025-09 De la Commission de Formation et de la Vie Universitaire

Séance du 13 novembre 2025

Principes généraux de constitution des commissions d'examen des vœux à l'entrée en 1^{er} cycle pour l'année universitaire 2026-2027

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Visas :

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;

Contexte :

Les principes généraux de constitutions des commissions d'examen des vœux à l'entrée en 1^{er} cycle de l'année universitaire 2026-2027.

Nature de la décision :

Pour délibération de la CFVU

Vote :

Soumis à la majorité simple

Après en avoir délibéré,

Avis favorable

La présente délibération et son annexe sont adoptées, selon le décompte suivant :

37 votants : 37 pour
 0 contre
 0 abstention(s)

Fait à Poitiers, le 14/11/2025
La Présidente de la Commission de la Formation
Et de la Vie Universitaire,

Lydie ANCELOT

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

Composition des commissions d'examen des vœux Parcoursup 2026

La commission d'examen des vœux est composée d'au moins trois enseignants-chercheurs ou enseignants, dont :

- le porteur / la porteuse de mention ou son représentant / sa représentante,
- le / la responsable de première année ou son représentant / sa représentante,
- une / un membre de l'équipe pédagogique désigné par le doyen / la doyenne.

Parmi ces membres sera désigné au moins un examinateur ou une examinatrice ainsi qu'un /une responsable de l'outil d'aide à la décision.

La composition de la commission doit permettre à chaque examinateur ou examinatrice d'avoir moins de 1000 dossiers à examiner.